

12th Réunion du Bureau de CORLEAP – Comité Européen des Régions (JDE 51), Bruxelles, 29 mai 2018, 10:00-17:30

Présentation de Marc COOLS (Belgique, GILD), Rapporteur du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe pour la démocratie locale en Ukraine

Seul le prononcé fait foi

Débat thématique : Promouvoir la démocratie participative aux niveaux local et régional

Bruxelles, 29 mai 2018

Cher Président Lambertz,

Cher Monsieur Prokopiv,

Chers collègues,

Je suis très heureux de participer à ce débat thématique organisé par CORLEAP, et je vous remercie pour votre invitation.

Engagement et vision des élus locaux

- De plus en plus, la démocratie participative est imposée par des changements législatifs émanant de l'administration centrale. De nombreux textes internationaux défendent notamment la participation des citoyens à la prise de décision ;
- On peut citer par exemple la Charte européenne de l'autonomie locale et son Protocole additionnel sur le droit des citoyens de participer aux affaires des collectivités locales ;
- Mais la participation, pour être une réussite, doit avant tout émaner d'une volonté claire et d'un engagement des autorités territoriales. Un manque d'engagement et d'investissement politique de la part des élus entraînera nécessairement un manque d'engagement significatif des citoyens.
- Pour être efficaces, les processus de participation doivent être pensés en amont en termes de changement social, comportemental ou structurel. Les autorités locales doivent pour cela définir les problèmes spécifiques auxquels les processus de participation vont apporter une solution ;
- L'administration publique est généralement à l'origine de la définition et la conception des processus de participation, auxquels les citoyens sont ensuite invités à prendre part. Pourtant, si l'on souhaite assurer l'appropriation de ces processus par les citoyens, il est important de mettre

en place un processus de co-création dès le départ : dans la définition des objectifs, dans la conception et dans la mise en œuvre des processus de participation ;

- ▶ A titre d'exemples : en Arménie, la municipalité de Karmir-Aghek a bénéficié du soutien du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe que je représente aujourd'hui pour la mise en œuvre d'initiatives locales visant à améliorer la transparence et la participation citoyenne. La stratégie pour le développement de la municipalité ainsi que le budget municipal ont été développés avec la participation active des citoyens. De même, toujours avec le soutien du Congrès, la municipalité de Kaspi, en Géorgie, a organisé différentes réunions publiques et enquêtes afin de recueillir l'opinion des citoyens sur différentes priorités.

Quelques exemples concrets dans ma commune

- ▶ Nous avons créé dans ma commune, Uccle qui est une des 19 communes qui forment Bruxelles en Belgique, un conseil consultatif de la personne porteuse de handicap. Il est présidé par un aveugle et a pour objet :
 - de rendre un avis sur toutes les questions d'intérêt communal qui lui sont soumises par les autorités communales liées à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action visant l'égalité et l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap. L'avis de ce conseil est par exemple demandé pour l'aménagement de nouveaux bâtiments communaux ou pour les projets importants de rénovation de voirie
 - d'être le lieu d'information, de réflexion, de débat sur toutes les questions d'intérêt communal liées à la personne porteuse d'un handicap sur le territoire communal et permettant d'améliorer son autonomie et sa qualité de vie ;
- ▶ Nous avons aussi dans ma commune un conseil communal des jeunes. Il est composé de jeunes de 18 à 25 ans. Ils font des propositions au conseil communal de réalisations qu'ils souhaitent (création d'une piste de santé, ...) et débattent de la gestion communale avec les élus. Le conseil des jeunes organise lui-même, avec l'appui logistique de la Commune, des activités comme un festival de musique, des projections de film en plein air, des rencontres de jeunes inter-convictionnelles;
- ▶ Je préside pour ma part presque chaque semaine une commission de concertation où les citoyens qui le souhaitent peuvent, après en avoir été informé par une enquête publique, émettre leurs remarques sur les principaux projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- ▶ Les citoyens peuvent aussi poser oralement directement, en conseil communal, des questions à l'exécutif communal. Ils doivent en faire la demande écrite au préalable et fournir le texte de leur interpellation. Celle-ci doit être appuyée par 20 habitants (ma commune en compte 82.000, ce n'est donc pas un obstacle) ;
- ▶ La participation citoyenne peut aussi prendre d'autres formes. Comme un repair café, des potagers collectifs ou des composts collectifs. Plusieurs initiatives de ce type existent dans ma commune. En général sur des terrains que nous mettons pour ce faire à la disposition d'habitants ;
- ▶ L'année dernière nous avons lancé, via le site internet de la commune et les réseaux sociaux, un appel aux citoyens de notre commune pour qu'ils nous fassent des suggestions pour les noms que nous devons attribuer à de nouvelles rues suite à un nouveau lotissement. Cette technique de la boîte à idées est très fréquente dans une ville comme Montréal, au Canada ;
- ▶ Pour recueillir les suggestions de nos habitants sur certains projets en gestation, il nous est arrivé de recourir à la technique du « post it ». Après un exposé de présentation, les citoyens se réunissent en petits groupes et écrivent leurs idées sur un post it anonyme qui est collé sur un

tableau. Cela facilite le dialogue et l'expression de ceux qui ne sont pas nécessairement des orateurs. Nous avons beaucoup recouru à cette technique lorsque nous avons élaboré l'Agenda local 21, le plan d'action de notre commune pour un développement durable. Toute une série de réunions à thèmes furent organisées. En général la participation est plus forte lorsque l'avis des citoyens est demandé sur un projet très précis que sur un plan général. Ainsi la mobilisation va être importante, avec des avis parfois contradictoires, pour débattre si on met ou non une rue à sens unique, si on y installe des horodateurs, si on y autorise un projet immobilier d'une certaine ampleur;

Mise en œuvre, suivi et évaluation des processus de participation

- Suivre et évaluer les processus de participation permettent de définir ce qui a bien fonctionné et de tirer des leçons de ce qui a échoué. Cela passe notamment par une étude de la situation précédemment la mise en place d'un processus de participation ;
- Le Congrès a à cet égard élaboré un *Guide sur la gestion du changement*, qui donne aux autorités locales des outils et conseils pour développer des institutions plus efficaces, responsables et transparentes, et pour mesurer l'impact des mesures adoptées ;
- Enfin, les autorités locales doivent s'engager à effectivement mettre en œuvre les décisions décidées avec les citoyens, et à les mettre en œuvre conformément aux attentes exprimées par ces derniers ;

Rendre la participation plus inclusive

- Pour une véritable démocratie participative, il est nécessaire d'inclure tous les citoyens dans les processus de décision. La démocratie participative doit être accompagnée d'un volet éducatif et d'une sensibilisation de la population, ou bien seuls les citoyens déjà engagés au niveau local, les plus éduqués, et généralement issus des classes sociales aisées s'investiront dans ces processus. Cela constitue alors une sérieuse menace à la légitimité de la démocratie participative ;
- A cet égard, la municipalité de Kaspi, en Géorgie, a organisé, avec le soutien du Congrès, des séminaires et ateliers pour sensibiliser des groupes consultatifs composés de citoyens sur des sujets tels que la participation, l'identification de priorités, l'élaboration de propositions adressées au gouvernement, etc. ;
- Avec le développement des nouvelles technologies, les municipalités ont de plus en plus souvent recours à des outils digitaux pour faciliter la participation des citoyens à la prise de décision. Certes les nouvelles technologies permettent, en théorie, de toucher un plus grand nombre d'individus, et demandent un engagement moins coûteux en termes de temps à allouer à la participation. Cependant penser la participation uniquement sous l'égide des nouvelles technologies pose là encore un risque de « gentrification » des processus participatifs ;
- La Commission de la gouvernance du Congrès étudiera demain (30 mai) un rapport « Transparence et gouvernement ouvert », qui décrit le concept de « gouvernement ouvert » et adresse un nombre de recommandations pratiques aux autorités territoriales pour l'adoption de principes et mesures ;

Echanger des bonnes pratiques pour assurer la durabilité de la démocratie participative

- Le Congrès a permis ces dernières années à des maires et conseillers municipaux d'échanger des expériences nationales et bonnes pratiques. L'ensemble de ces expériences a conduit à la production de *Manuels sur la transparence et la participation des citoyens*. Ces publications englobent des définitions théoriques de concepts, des extraits de législations internationales et nationales pertinentes, ainsi que des exemples de bonnes pratiques pouvant être reproduites. A

ce jour, ces manuels sont disponibles pour les autorités locales et régionales d'Arménie, Géorgie, Moldova et Ukraine ;

- Je souhaite citer l'exemple de Nemishaeve, en Ukraine. Cette municipalité a mis en place un Conseil de jeunes, au sein duquel les autorités locales consultent les citoyens sur toutes les priorités du territoire. Ce Conseil est aujourd'hui considéré comme l'un des meilleurs exemples de développement d'une politique jeunesse dans le cadre de la décentralisation en Ukraine ;

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux encourage la démocratie participative. Celle-ci ne s'oppose pas à la démocratie représentative, qui est indispensable, mais la complète avec l'objectif de permettre aux citoyens de mieux comprendre et influencer l'action de leurs élus. La Semaine Européenne de la Démocratie Locale, coordonnée par le Congrès, est organisée chaque année depuis une dizaine d'années. Son thème était pour 2017 « Participation, consultation et engagement des citoyens : pour que vive la démocratie locale ». Je ne peux qu'encourager vos communes, si elles en ont la possibilité, de développer pendant cette semaine des activités centrées sur la participation citoyenne.

Chers collègues,

Ce sont les échanges comme ceux d'aujourd'hui qui nous permettront d'être toujours plus innovants dans notre façon de gouverner au niveau local, et je me réjouis de pouvoir bénéficier de vos différentes expériences.

Je vous remercie de votre attention.